

Communiqué de presse

Nantes, le 14 novembre 2016

La Cour administrative confirme la légalité du projet d'aéroport : la CCI s'en félicite !

La cour administrative d'appel de Nantes a validé les arrêtés autorisant le début des travaux de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes. Et ce, malgré l'avis du rapporteur public !

La CCI Nantes St-Nazaire se félicite de voir reconnu une nouvelle fois l'Etat de droit et la légalité du transfert de l'aéroport Nantes Atlantique sur le site de Notre-Dame-des-Landes.

Elle attend une décision rapide et claire de l'Etat sur le calendrier du démarrage effectif des travaux qui n'ont que trop tardé. Elle rappelle également son souhait d'évacuation de la ZAD.

Contacts presse :

Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr

Anne-Laure Verrier, T. 02 40 17 21 39 M. 06 12 79 67 94, a.verrier@nantesstnazaire.cci.fr

Twitter : @CCINantesPresse